

Recommandations relatives à l'entretien et la rénovation des terrains de tennis



Construisons ensemble
pour le sport et les loisirs



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS





Introduction



Les présentes Règles Professionnelles ont pour objet de définir les travaux d'entretien et de rénovation des terrains de tennis afin d'assurer la durabilité des ouvrages et leurs fonctionnalités.

Sommaire ● ● ●

1. Domaine d'application	page 6
2. Références normatives	page 6
3. Termes et définitions	page 6
4. Généralités	page 8
5. Travaux de maintenance	page 8
5.1 Terrains de tennis stabilisés perméables (terre battue)	
5.2 Terrains de tennis liés perméables (béton poreux / enrobé poreux) et terrains de tennis imperméables (résine synthétique)	
5.3 Terrains de tennis perméables en gazon synthétique	
5.4 Terrains de tennis perméables en textile aiguilleté	
6. Travaux d'entretien	page 10
6.1 Terrains de tennis stabilisés perméables (terre battue)	
6.2 Terrains de tennis liés perméables (béton poreux)	
6.3 Terrains de tennis imperméables (résine synthétique)	
6.4 Terrains de tennis perméables en gazon synthétique	
6.5 Terrains de tennis perméables en textile aiguilleté	
7 Travaux de rénovation	page 14
7.1 Terrains de tennis stabilisés perméables (terre battue)	
7.2 Terrains de tennis liés perméables (béton poreux)	
7.3 Terrains de tennis imperméables (résine synthétique)	
7.4 Terrains de tennis perméables en gazon synthétique ou en textile aiguilleté	

8.1 Transformation à partir d'un terrain de tennis à perméable stabilisé (terre battue)

8.1.1 Obtention d'un terrain de tennis lié perméable (béton poreux, enrobé poreux)

8.1.2 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

8.1.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

8.2 Transformation à partir d'un terrain lié perméable en béton poreux

8.2.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

8.2.2 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

8.2.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

8.3 Transformation à partir d'un terrain lié perméable en enrobé poreux

8.3.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

8.3.2 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

8.3.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

8.4 Transformation à partir d'un terrain imperméable (résine synthétique)

8.4.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

8.4.2 Obtention d'un terrain de tennis lié perméable (béton poreux, enrobé poreux)

8.4.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

8.5 Transformation à partir d'un terrain perméable en gazon synthétique ou textile aiguilleté

8.5.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

8.5.2 Obtention d'un terrain de tennis lié perméable (béton poreux, enrobé poreux)

8.5.3 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

8.6 Tableau récapitulatif des travaux de transformation





1 ● Domaines d'application

Les présentes Règles Professionnelles concernent les sols des terrains de tennis réalisés en extérieur ou en intérieur.

2 ● Références normatives

- **NF P90-110** / Décembre 2008, Sols sportifs – Terrains de tennis – Conditions de réalisation.
- **NF EN 14877** / Juillet 2006, Sols synthétiques pour installations des sports en plein air – Spécification.
- **NF EN 15330-1** / Mai 2007, Sols sportifs – Surfaces en gazon synthétique et surfaces en textile aiguilleté principalement destinées à l'usage en extérieur – Partie 1 : spécifications pour le gazon synthétique.
- **NF EN 15330-2** / Juillet 2008, Sols sportifs – Surfaces en gazon synthétique et surfaces en textile aiguilleté principalement destinées à l'usage en extérieur – Partie 2 : spécifications relatives aux surfaces en textile aiguilleté.

3 ● Termes et définitions

- **Assainissement (cf. NF P90-110)**

Ensemble des dispositions techniques destinées à évacuer les eaux de ruissellement.

- **Bon état du terrain**

Le support en l'état est jugé apte à recevoir un nouveau système de revêtement.

- **Couche d'usure (cf. NF P90-110)**

Couche superficielle du terrain de tennis directement en contact avec le joueur, la balle ou les agents naturels extérieurs.

- **Court de tennis (cf. NF P90-110)**

Surface rectangulaire délimitée au sol par des lignes blanches. Les dimensions de ce court de tennis sont différentes selon que le jeu est pratiqué en simple (deux joueurs se font face) ou en double (deux équipes de deux joueurs se font face).

- **Déconstruction (cf. Dictionnaire professionnel du BTP. Ed Eyrolles)**

Démolition sélective des installations techniques de certains éléments d'ouvrages afin de valoriser les déchets (recyclage des matériaux) et de réduire les mises en décharge.

- **Drainage (cf. NF P90-110)**

Ensemble des dispositions techniques permettant l'évacuation des eaux d'infiltration.

- **Flache (cf. chap 2.1 NF EN 13036-7)**

Déformation localisée: variance maximale d'une surface par rapport au bord de mesurage d'une règle positionnée perpendiculairement à cette surface, entre 2 points de contact de la règle.

- **Fissure (cf. NF P90-110)**

Une fissure est définie comme une ouverture de 0,2 à 3 mm de largeur dans la (ou les) couche(s) de la structure et du revêtement (mais qui peut n'affecter aussi que ce dernier).

La présence de celle(s)-ci est toujours évolutive, notamment en raison des variations climatiques.

Généralement, une fissure (par rapport aux microfissures) se voit non seulement au niveau du revêtement, mais également de la structure.

Note : causes les plus fréquentes :

- tassement de la plate-forme, autour des points les plus durs,
- présence d'humidité dans le fond de forme ou des fondations,
- rupture des enrobés bitumineux au niveau des joints,
- poussée des racines d'arbre sous la plate-forme,
- mouvement de scellement des poteaux.

Ces fissures sont impossibles à traiter durablement à cause de leur caractère évolutif.

• **Glissance (cf. NF P90-110)**

Aptitude de la surface d'un revêtement de sol à procurer plus ou moins d'adhérence.

• **Infrastructure / Superstructure (cf. CCTG n°35)**

Un sol sportif est un complexe constitué généralement de quatre couches :

- le fond de forme,
- la couche de fondation,
- la couche de base,
- la couche de jeu.

Les trois premières couches forment l'infrastructure. La couche de jeu constitue quant à elle la superstructure : elle joue le rôle de couche d'usure.

• **Lézarde**

Fissure d'ouverture supérieure à 3 mm affectant le revêtement et l'infrastructure dans son épaisseur. La présence de lézardes est significative de l'instabilité du terrain.

• **Liquide biocide**

Solution en phase aqueuse prête à l'emploi ou concentrée, à diluer avant son emploi, destinée à assainir les sols des terrains contaminés par les microorganismes (mousses, algues, champignons, lichens).

Note : conformément à la directive 98/08/CE du Parlement Européen et du conseil du 16/02/98 concernant la mise sur le marché des produits biocides (JOCE L123 du 24/04/98), la préparation doit être enregistrée par le fabricant auprès du MEEDAAT.

• **Mauvais état du terrain**

Le support n'est pas apte en l'état à recevoir un nouveau système de revêtement.

• **Microfissures**

Petites fissures d'ouverture inférieures à 0,2 mm. Les microfissures disposées généralement en réseau, n'altèrent que le revêtement dans sa partie superficielle et n'altèrent pas l'infrastructure du terrain.

• **Perméabilité**

Capacité d'un matériau à laisser circuler l'eau dans son épaisseur.

• **Planéité**

Etat de régularité d'une surface en fonction des tolérances admises.

La planéité se mesure à l'aide d'une règle (cf. NF P 90-110).

• **Structure du sol (cf. NF P90-110)**

Façon dont sont associés les constituants élémentaires d'un sol.

De cette organisation des constituants découlent la porosité et la cohésion du sol.

• **Teneur en eau (cf. NF P90-110)**

Rapport exprimé en pourcentage du poids d'eau retenu dans un matériau par rapport au poids de ce matériau sec.

• **Terrain de tennis (cf. NF P90-110)**

Surface rectangulaire comprenant deux parties : le court de tennis et les zones de dégagement ou d'évolution.

4 ● Généralités

Il existe quatre catégories de travaux susceptibles d'être exécutés sur un terrain de tennis en vue de son entretien et/ou de sa rénovation :

- travaux de maintenance.
- travaux d'entretien.
- travaux de rénovation.
- travaux de transformation.

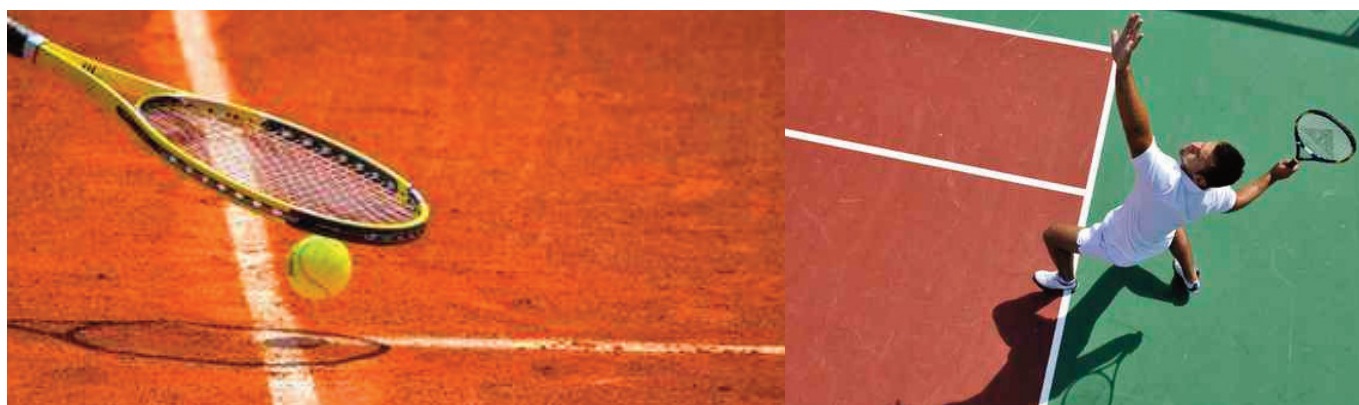
Les travaux de maintenance consistent en un nettoyage des surfaces. Ces travaux relèvent de l'obligation faite au maître d'ouvrage pour conserver les surfaces de jeu en bon état.

Les travaux d'entretien consistent à des interventions sur la couche d'usure du terrain de tennis après les travaux préparatoires nécessaires. Ces travaux sont confiés à des professionnels qualifiés.

Nb : Les travaux dits de « réfection annuelle ou de régénération de la couche d'usure », s'apparentent à des travaux d'entretien.

Les travaux de rénovation permettent de remédier aux défauts structurels afin que le terrain retrouve ses qualités d'origine. Ces travaux sont confiés à des professionnels qualifiés.

Les travaux de transformation visent à apporter un nouveau système de revêtement de nature différente de celui initialement en place, tout en conservant tout ou partie du terrain existant.



5 ● Travaux de maintenance

5.1 Terrains de tennis stabilisés perméables (terre battue)

Défauts constatés	Actions
Feuilles mortes.	Eliminer les feuilles avec un balai ou avec un aspirateur/souffleur. Périodicité : chaque fois que nécessaire.
Zones dégarnies.	Répartir la brique pilée de façon homogène avec une traîne sur l'ensemble de la surface de jeu. Périodicité : tous les jours et chaque fois que nécessaire.
Durcissement de la surface et dessèchement.	Arroser la totalité de la surface de jeu. Périodicité : tous les jours et chaque fois que nécessaire.

5.2 Terrains de tennis liés perméables (béton poreux / enrobé poreux) et terrains de tennis imperméables (résine synthétique)

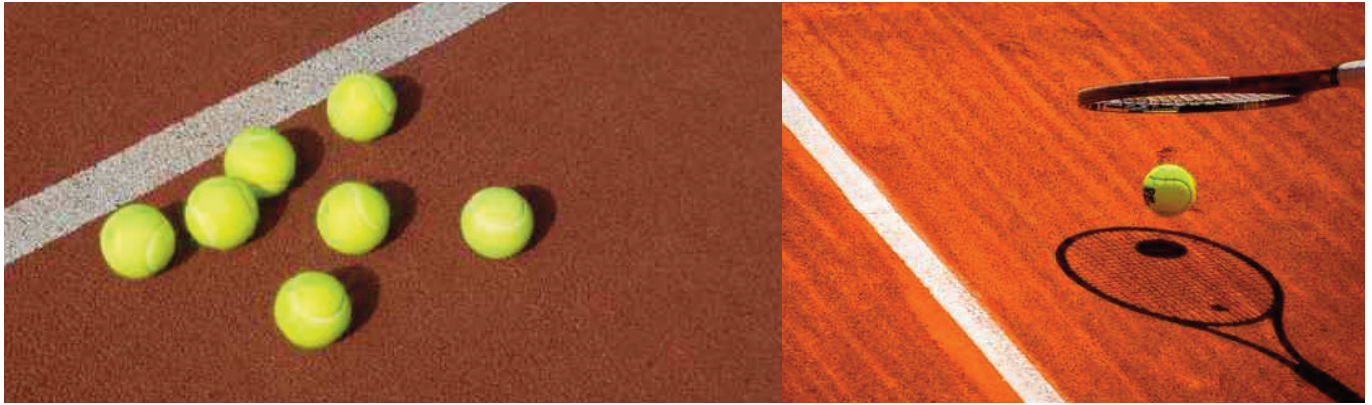
Défauts constatés	Actions
Feuilles mortes.	Éliminer les feuilles avec un balai ou avec un aspirateur/souffleur. Périodicité : chaque fois que nécessaire.
Présence d'organismes (mousses, champignons, algues, lichens).	Décontaminer avec un liquide biocide approprié et rincer si nécessaire à l'eau sous pression adaptée pour éliminer les souches mortes. Périodicité : une fois par an.

5.3 Terrains de tennis perméables en gazon synthétique

Défauts constatés	Actions
Feuilles mortes.	Éliminer les feuilles avec un balai ou avec un aspirateur/souffleur. Périodicité : chaque fois que nécessaire.
Présence d'organismes (mousses, champignons, algues, lichens).	Décontaminer avec un liquide biocide approprié et éliminer les souches mortes. Périodicité : une fois par an.
Défaut de répartition de la charge de surface.	Compléter et répartir le remplissage avec les granulats d'origine et adapté (silice, EPDM etc.). Périodicité : chaque fois que nécessaire.

5.4 Terrains de tennis perméables en textile aiguilleté

Défauts constatés	Actions
Feuilles mortes.	Éliminer les feuilles avec un balai ou avec un aspirateur/souffleur. Périodicité : chaque fois que nécessaire.
Défaut de répartition de la charge de surface.	Si le matériau de remplissage dépasse la hauteur de la fibre, passer la traîne pour améliorer l'aspect esthétique de la surface de jeu. Périodicité : chaque fois que nécessaire.



6 ● Travaux de entretien

6.1 Terrains de tennis stabilisés perméables (terre battue)

Défauts constatés	Actions
Usure localisée.	<p>Enlever les lignes de jeu*.</p> <p>Balayer pour éliminer tous les éléments non solidaires de la chape, notamment le maximum de brique pilée.</p> <p>Remplacer les matériaux évacués par un volume identique de brique pilée.</p> <p>Périodicité : chaque fois que nécessaire.</p> <p><i>* Les lignes de jeu peuvent être conservées à l'abri durant tout l'hiver si le terrain n'est pas utilisé.</i></p>
Défauts de planéité / présence de flaches rendant le terrain impraticable.	<p>Enlever les lignes de jeu.</p> <p>Balayer pour éliminer tous les éléments non solidaires de la chape, notamment le maximum de brique pilée.</p> <p>Décompacter la chape⁽¹⁾ sur toute son épaisseur (griffer et gratter la chape aux crocs⁽²⁾ ou à la herse alternative⁽²⁾).</p> <p>Reconstituer la chape calcaire.</p> <p>Niveler et rouler le sol avec un rouleau de poids approprié (250 à 600 kg).</p> <p>Repositionner les lignes de jeu ou traçage des lignes de jeu.</p> <p>Coloration de la chape par apport de brique pilée.</p> <p>Périodicité : une fois par an.</p>
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacer des équipements conformes aux exigences de la norme NF P90-110

*(1) Le décompactage n'est pas nécessairement indispensable en cas de présence de chape à base de matériaux dits « prêts à l'emploi ».
 (2) Proscrire l'utilisation d'un motoculteur à mouvements rotatifs.*

6.2 Terrains de tennis liés perméables (béton et enrobé poreux)

Défauts constatés	Actions
Pores colmatés / présence d'organismes (mousses, champignons, algues, lichens).	Décontaminer avec un liquide biocide adapté. Décolmater les pores et éliminer les résidus.
Revêtement de peinture usé.	Décolmater, décontaminer (cf. ci-avant). Appliquer au pistolet airless ⁽¹⁾ (sans air), un système de revêtement de peinture compatible et adapté à la pratique du tennis. Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.
Dégravillonnage important localisé sur des sections de dalle en nombre limité (< 5 sections de dalle).	Enlever les sections défectueuses. Reprofilier la couche de base. Reconstruire la ou les section(s) selon NF P90-110. Appliquer au pistolet airless ⁽¹⁾ (sans air), un système de revêtement de peinture compatible et adaptée à la pratique du tennis sur la surface de la même couleur. Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.
Dégravillonnage ponctuel sur les sections de dalle.	Décolmater, décontaminer (cf. ci-avant). Ragréage poreux de granulométrie adaptée. Appliquer au pistolet airless ⁽¹⁾ (sans air), un système de revêtement de peinture compatible et adaptée à la pratique du tennis sur la surface de la même couleur. Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.
Fissures d'ouverture inférieure à 3 mm.	Poncer le désaffleurement éventuel (décalage de niveau) au disque à diamant. Dépoussiérer avec un souffleur. Décolmater, décontaminer. cf. ci-avant. Dégager et calfeutrer les fissures à l'aide d'un mortier adapté. Appliquer au pistolet airless ⁽¹⁾ (sans air), un système de revêtement de peinture compatible et adaptée à la pratique du tennis sur la surface de la même couleur. Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.
Désaffleurement entre sections d'une hauteur inférieure à 5 mm.	Poncer le désaffleurement (décalage de niveau) au disque à diamant. Dépoussiérer avec un souffleur. Appliquer au pistolet airless ⁽¹⁾ (sans air), un système de revêtement de peinture compatible et adaptée à la pratique du tennis sur la surface de la même couleur.
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacer les équipements défectueux par des équipements conformes aux exigences de la norme NF P90-110

(1) L'application de la peinture au rouleau est proscrite car ce mode d'application entraîne le calfeutrement des pores du béton poreux.

6.3 Terrains de tennis imperméables (résine synthétique)

Défauts constatés	Actions
Revêtement de finition usé.	<p>Nettoyer, décontaminer si nécessaire.</p> <p>Contrôler l'adhérence du revêtement existant en partie courante.</p> <p>Reconstituer la couche d'usure à l'identique par application d'un revêtement de finition compatible.</p> <p>Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.</p>
Traces de chocs ou défauts d'adhérence localisés du revêtement de finition.	<p>Nettoyer, décontaminer si nécessaire.</p> <p>Dégager les parties mal-adhérentes.</p> <p>Contrôler l'adhérence du revêtement de finition en partie courante.</p> <p>Exécuter les reprises localisées.</p> <p>Appliquer un système de revêtement de finition compatible sur l'ensemble de la surface concernée.</p> <p>Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.</p>
Défauts de planéité (bosses, flaches).	<p>Nettoyer, décontaminer si nécessaire.</p> <p>Raboter les bosses.</p> <p>Reprendre les flaches avec un enduit déflacheur compatible.</p> <p>Contrôler la planéité avec une règle de 3 m (écart maximal de 6 mm)</p> <p>Appliquer un système de revêtement de finition compatible sur l'ensemble de la surface concernée.</p> <p>Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.</p>
Fissures d'ouverture < 3mm.	<p>Nettoyer, décontaminer si nécessaire.</p> <p>Calfeutrer les fissures avec un enduit bouche-pores compatible⁽¹⁾.</p> <p>Appliquer un système de revêtement de finition compatible sur l'ensemble de la surface concernée.</p> <p>Tracer les lignes de délimitation des surfaces de jeu.</p>
Grillage et autres équipements défectueux.	<p>Remplacer les équipements défectueux par des équipements conformes aux exigences de la norme NF P90-110</p>

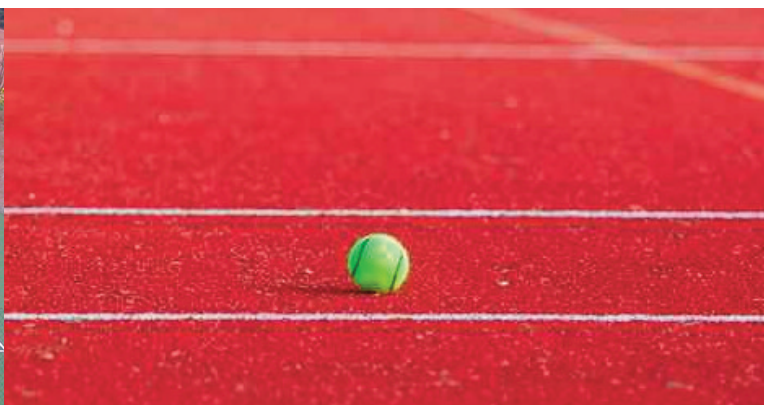
(1) Cette opération ne peut empêcher des désordres localisés dans le revêtement en cas de réouverture de la fissure ou de retrait du volume réparé.

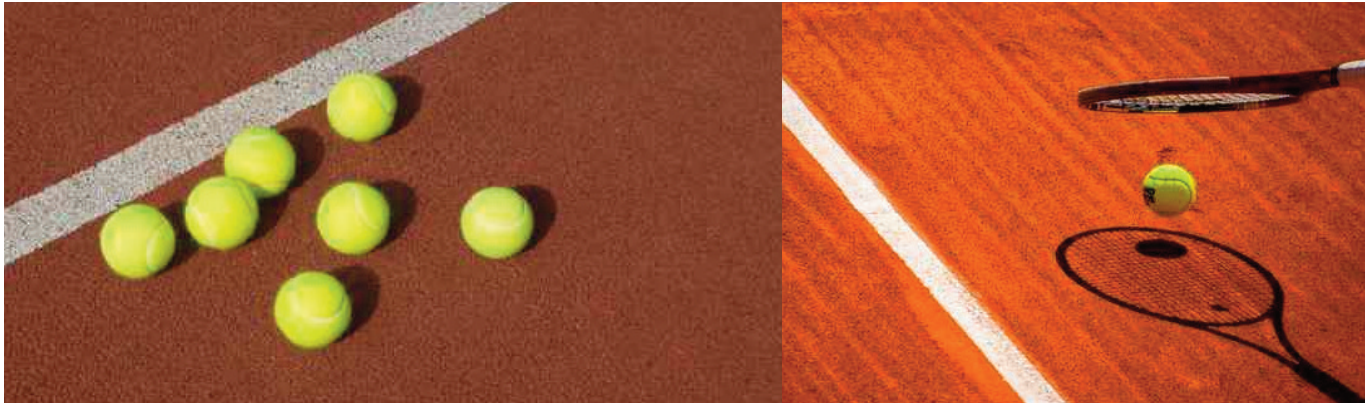
6.4 Terrains de tennis perméables en gazon synthétique

Défauts constatés	Actions
Défaut de compactage et défaut de perméabilité. Défaut de répartition de la charge.	Brossage, nettoyage à sec, aération du matériau de charge et évacuation des déchets (Brosse rotative avec tamis). Contrôle du niveau de charge et répartition homogène de la charge. Traitement fongicide avec un biocide (à l'automne). En cas de compactage extrême: possibilité de recourt à un procédé hydraulique.
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacer les équipements défectueux par des équipements conformes aux exigences de la norme NF P90-110

6.5 Terrains de tennis perméables en textile aiguilleté

Défauts constatés	Actions
Usure localisée.	Remplacer localement les parties usées et poser à l'identique.
Colmatage du revêtement.	Décolmater à l'eau sous haute pression. Evacuer les charges et remplacer ces dernières par des charges neuves.
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacer les équipements défectueux par des équipements conformes aux exigences de la norme NF P90-110
Lignes de traçage usées.	Traçage ou remplacement à l'identique. Périodicité : chaque fois que nécessaire.





7 ● Travaux de rénovation

Les travaux de rénovation consistent à éliminer les éléments à l'origine des désordres et à reconstruire le terrain en partie ou en totalité conformément aux exigences de la norme NF P90-110.

7.1 Terrains de tennis stabilisés perméables (terre battue)

Défauts constatés	Actions
Défauts de planéité importants. Surface impraticable.	Déconstruction et reconstruction du terrain de tennis stabilisé, selon la norme NF P90-110.
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacer les équipements selon la norme NF P90-110.

7.2 Terrains de tennis liés perméables (béton et enrobé poreux)

Défauts constatés	Actions
Dégradation généralisée. Gravillonnage généralisé. Fissuration généralisée en partie courante. Désaffleurement entre les sections d'une hauteur > 5mm. Effondrement et autres désordres susceptibles de rendre la surface impraticable.	Déconstruction et reconstruction* d'un terrain de tennis lié perméable (bétons poreux / enrobés poreux) selon la norme NF P90-110.
Désaffleurement entre les sections d'une hauteur > 5mm. Effondrement et autres désordres susceptibles de rendre la surface impraticable.	Reconstruction* sur existant conservé d'un terrain de tennis.
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacer les équipements défectueux par des équipements conformes aux exigences de la norme NF P90-110

* selon étude préalable.

7.3 Terrains de tennis imperméables (résine synthétique)

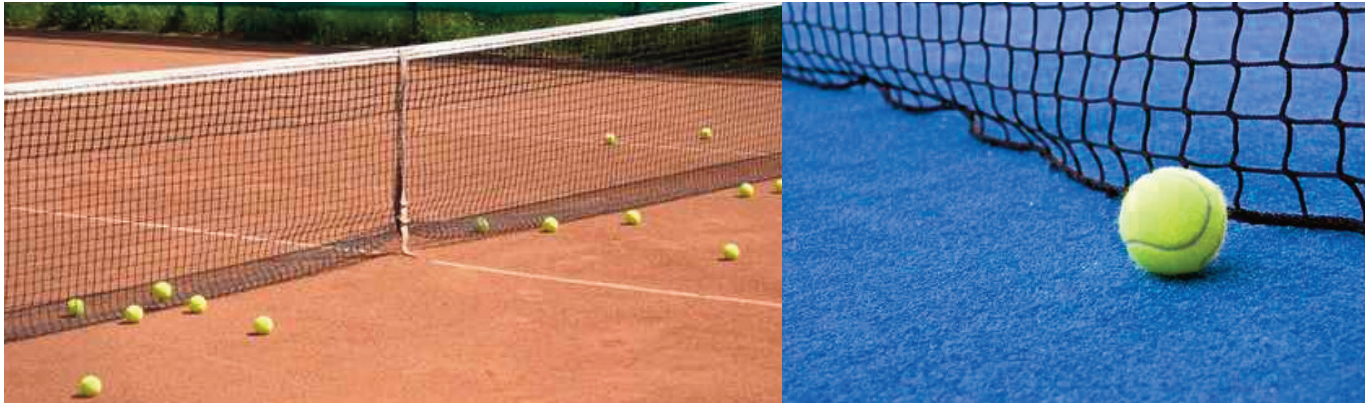
Défauts constatés	Actions
<ul style="list-style-type: none">Dégradation généralisée du revêtement.Présence de flaches en quantité importante équivalente à une surface de plus de 5% de la surface de jeu.Fissuration généralisée en partie courante.Défaut de pente.Effondrement et autres désordres susceptibles de rendre la surface impraticable.	Déconstruction et reconstruction d'un terrain de tennis imperméable sur support en enrobés bitumineux selon la norme NF P90-110. ou, reconstruction* d'un terrain de tennis imperméable sur un nouvel enrobé désolidarisé.
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacement des équipements selon la norme NF P90-110

* selon étude préalable.

7.4 Terrains de tennis perméables en gazon synthétique ou en textile aiguilleté

Défauts constatés	Actions
<ul style="list-style-type: none">Dégradation généralisée du revêtement.Effondrement et autres désordres susceptibles d'entraîner l'impraticabilité du terrain de tennis.	Remplacement du revêtement* (avec réparation du support si besoin, fissures, flaches, etc.) ou, déconstruction et construction* d'un terrain de tennis perméable en gazon synthétique ou textile aiguilleté selon la norme NF P90-110 ou NF EN 15330 parties 1 et 2.
Grillage et autres équipements défectueux.	Remplacement des équipements selon la norme NF P90-110

* selon étude préalable.



8 ● Travaux de transformation

Les travaux de transformation consistent à construire un nouveau terrain de tennis de nature différente de celle existante en conservant tout ou partie de l'existant. Ces travaux de reconstruction seront exécutés conformément aux règles de l'art (cf. norme NF P90-110).

- Les travaux de déconstruction (cf. § 3 Termes et définitions ci-avant).
- Une étude préalable est conseillée en vue de définir la consistance des travaux à prévoir.

8.1 Transformation à partir d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

8.1.1 Obtention d'un terrain de tennis lié perméable (béton poreux, enrobé poreux)

- Quelque-soit l'état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

8.1.2 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

- Quelque-soit l'état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 8 de la norme NF P90-110.

8.1.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

- Quelque-soit l'état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

Note : La conservation d'une partie de la couche de fondation peut être envisagée si le réseau de drainage est conforme aux dispositions constructives de la norme NF P90-110.

8.2 Transformation à partir d'un terrain lié perméable en béton poreux

8.2.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 6 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Transformation : Selon porosité, perçage tous les mètres avec 1 trou de Ø 15 à 25 mm.

Exécution de la couche intermédiaire et de la couche de jeu selon paragraphes 4.5 et 6 de la norme NF P90-110.

Note : La couche intermédiaire doit permettre de remettre en forme le profil du terrain (Cf. § 4.6 et 6.2.1.3 de la norme NF P90-110).

8.2.2 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 8 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Détruire le terrain de tennis perméable :

- les blocs issus de la démolition des sections en béton sont évacués ou utilisés comme couche de forme après avoir été émiettés : $D \leq 50$ mm.

Réaliser la couche de fondation et les couches d'enrobé pour permettre la mise en œuvre du revêtement imperméable en résine selon les paragraphes 5 et 8 de la norme NF P90-110.

Transformation : Dans le cas d'un terrain couvert, possibilité de conserver le terrain de tennis perméable existant en bon état de conservation pour constituer le fond de forme en interposant une membrane de désolidarisation. Le terrain de tennis est ensuite construit selon les paragraphes 5 et 8 de la norme NF P90-110.

8.2.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Transformation : Selon porosité, perçage tous les mètres avec un trou de Ø 15. Construction du terrain en gazon synthétique ou textile aiguilleté selon les paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

8.3 Transformation à partir d'un terrain lié perméable en enrobé poreux

8.3.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 6 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Selon porosité, perçage tous les mètres avec 1 trou de Ø 15 à 25 mm.

Exécution de la couche intermédiaire et de la couche de jeu selon paragraphes 4, 5 et 6 de la norme NF P 90-110.

8.3.2 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 8 de la norme NF P90-110.

- Bon état* :

** exclusivement sur terrains couverts.*

Transformation : Appliquer un bouche pores acrylique à la nature du support et réaliser un système de revêtement à base de résine synthétique selon paragraphes 5 et 8 de la norme NF P 90-110.

** exclusivement sur terrains couverts.*

8.3.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Transformation : Selon porosité, perçage tous les mètres avec un trou de Ø 15. Construction du terrain de gazon synthétique ou textile aiguilleté selon les paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

8.4 Transformation à partir d'un terrain imperméable (résine synthétique)

8.4.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 6 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Apport de granulats concassés d/D conformes à la norme NF P90-110 pour reprofilage de la pente de la surface et pour assurer l'évacuation des eaux d'infiltration et la construction d'un terrain perméable stabilisé selon les paragraphes 5 et 6 de la norme NF P90-110.

Note 1 : il convient de s'assurer de la récupération et de l'évacuation des eaux percolées en bordure du terrain.

Note 2 : Ne jamais percer la structure imperméable.

8.4.2 Obtention d'un terrain de tennis lié perméable (béton poreux, enrobé poreux)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Rectification de la pente avec apport de grave concassée d/D et création d'un drain en bas de pente pour récupération des eaux de ruissellement. Construction du terrain perméable stabilisé selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

Note : Ne jamais percer la structure imperméable.

8.4.3 Obtention d'un terrain de tennis perméable (gazon synthétique ou textile aiguilleté)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Reprendre les flaches et colmater les fissures. Création d'un drain en bas de pente pour récupération des eaux de ruissellement. Construction du terrain de tennis perméable avec surface en gazon synthétique ou textile aiguilleté selon les paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

Note 1 : La transformation ne peut être envisagée que sur terrain dont la pente est supérieure à 0,6% en tous points.

Note 2 : Ne jamais percer la structure imperméable.

8.5 Transformation à partir d'un terrain perméable en gazon synthétique ou textile aiguilleté

8.5.1 Obtention d'un terrain de tennis perméable stabilisé (terre battue)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 6 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Enlèvement du revêtement.

Selon porosité de la structure, perçage tous les mètres avec 1 trou de Ø 15 à 25 mm.

Exécution de la couche intermédiaire et de la couche de jeu selon le paragraphe 6 de la norme NF P90-110.

8.5.2 Obtention d'un terrain de tennis lié perméable (béton poreux, enrobé poreux)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 7 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Dépose du gazon ou du textile aiguilleté et construction selon la nature du support suivant le paragraphe 7 de la norme NF P90-110.

8.5.3 Obtention d'un terrain de tennis imperméable (résine synthétique)

- Mauvais état :

Déconstruction et reconstruction selon paragraphes 5 et 8 de la norme NF P90-110.

- Bon état :

Dépose du gazon ou du textile aiguilleté et construction selon la nature du support suivant les paragraphes 5 et 8 de la norme NF P90-110.

8.6 Tableau récapitulatif des travaux de transformation

A partir d'un terrain de tennis :	Obtention d'un terrain de tennis :	Types de travaux :
8.1 Perméable stabilisé (terre battue, etc...).	8.1.1 Lié perméable (béton poreux). 8.1.2 Imperméable (résine synthétique). 8.1.3 Perméable en gazon synthétique ou en textile aiguilleté.	Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110.
8.2 Lié perméable (béton poreux)	8.2.1 Perméable stabilisé (terre battue, etc...). 8.2.2 Imperméable (résine synthétique). 8.2.3 Perméable en gazon synthétique ou en textile aiguilleté.	Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant). Rénovation ou transformation avec sous-couche spécifique. Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation avec interposition d'une sous-couche spécifique pour des surfaces couvertes exclusivement (cf. ci-avant). Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant).

A partir d'un terrain de tennis :	Obtention d'un terrain de tennis :	Types de travaux :
8.3 Lié perméable (enrobés poreux)	8.3.1 Perméable stabilisé (terre battue, etc...) 8.3.2 Imperméable (résine synthétique). 8.3.3 Perméable en gazon synthétique ou en textile aiguilleté.	Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant). Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible exclusivement sur terrains couverts (cf. ci-avant). Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible.
8.4 Imperméable (résine synthétique)	8.4.1 Perméable stabilisé (terre battue, etc...) 8.4.2 Perméable (bétons et enrobés poreux). 8.4.3 Perméable en gazon synthétique ou en textile aiguilleté.	Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant). Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant). Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant).
8.5 Perméable (gazon synthétique, moquette ou textile aiguilleté)	8.5.1 Perméable stabilisé (terre battue, etc...) 8.5.2 Perméable (bétons et enrobés poreux). 8.5.3 Imperméable (résine synthétique).	Déconstruction, reconstruction selon la norme NF P90-110. Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant). Rénovation ou transformation (selon l'état du support). Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant). Rénovation ou transformation (selon l'état du support). Transformation possible sous conditions (cf. ci-avant).



Construisons ensemble pour le sport et les loisirs

La F2S regroupe

La Fédération des Sols Sportifs "F2S", est un acteur incontournable du développement de la filière sportive, elle constitue pour ses adhérents un lieu privilégié de travail, de rencontres et d'échanges.

La fédération réunit:

Les constructeurs spécialisés dans la réalisation de complexes sportifs et de loisirs (terrains de grands jeux, athlétisme, tennis, salle de sports...).

•

Les applicateurs de revêtements

•

Les industriels/producteur de revêtements

•

Les fournisseurs commercialisant des revêtements et/ou équipements

•

Les intervenants sur des travaux connexes aux installations sportives (éclairage, clôture...)

•

Les bureaux d'ingénierie sportive et laboratoires spécialisés dans cette activité

•

Ses partenaires institutionnels, associatifs et fédérations sportives

La F2S est en relation constante avec tous les intervenants du secteur des sports et des loisirs, de la recherche à la maîtrise d'ouvrage.

Particulièrement impliquée dans la normalisation française et européenne aux côtés de l'AFNOR, la F2S mène en permanence des travaux par l'entremise des commissions de travail sur toutes les normes relatives aux sols sportifs.

Une étroite collaboration avec ses partenaires privilégiés :

AFNOR – MINISTÈRE CHARGÉ DES SPORTS et LA FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS permet à la F2S un développement à la mesure du dynamisme de ce secteur.

La réalisation d'équipements sportifs répond à trois critères essentiels : qualité, confort et sécurité en adéquation avec les attentes d'une population de plus en plus soucieuse de bien-être, de forme physique et d'équilibre.



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS

FFT Service Equipment
2 Avenue Gordon Bennett - 75016 Paris
Tél 01 47 43 48 11 ■ Fax 01 47 43 45 78
email : equipement@fft.fr
www.fft.fr/fft/equipement/le-service-equipement



Construisons ensemble pour le sport et les loisirs

10 rue du Débarcadère - 75852 Paris Cedex 17
Tél 01 40 55 14 42
www.federation2s.com